

Rapport du Président

Séance Publique du
mercredi 7 décembre 2011

Service instructeur

Service Eau, Epuration et Equipements ruraux

Service consulté

6^{ème} **Commission** –
N° CG-2011-5-6-4

**BUDGET PRIMITIF 2012
EAU C01
ASSAINISSEMENT ET EAU POTABLE**

Résumé : En matière d'investissement, les Autorisations de Programme sollicitées pour la politique de l'eau, tous programmes Assainissement, Alimentation en Eau Potable, Préservation de la ressource confondus, s'élèvent à 7 110 000 € et les Crédits de Paiement à 4 655 000 €. Une recette de 50 000 € est attendue en retour au titre des études en matière d'eau. En fonctionnement, les crédits sollicités s'élèvent à 96 000 €. Par ailleurs, des recettes de 140 000 € de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et de 17 000 € des collectivités bénéficiaires sont attendues en retour au titre des SATESE, SATEP et SATANC.

C011 - PRESERVATION DE LA RESSOURCE

C011-1 : Investissement – Etudes en matière d'eau

Une ligne budgétaire avait été ouverte en 2007, à hauteur de 200 000 €, pour le lancement d'une étude en matière d'eau, avec comme objectif la connaissance de la nappe phréatique des cailloutis du pliocène et des autres horizons aquifères du Sundgau. Cette étude a été cofinancée par l'Agence de l'Eau à hauteur de 70 % du montant HT.

Une nouvelle enveloppe d'Autorisations de Programme de 300 000 €, avec le même cofinancement, a été inscrite en 2009 pour la poursuite de prospections profondes dans le secteur de la molasse du Sundgau.

En 2012, une enveloppe de 100 000 € est demandée pour un complément d'essai de pompage dans le Sundgau et pour d'éventuelles études préalables à la redéfinition du schéma départemental d'Alimentation en Eau Potable (AEP), suite aux épisodes de sécheresse 2011, sous réserve de l'accord de financement par l'Agence de l'Eau, à hauteur de 70 % de son montant.

Les Crédits de Paiement s'élèveraient à 100 000 € sur l'exercice.

Une recette est également inscrite à hauteur de 50 000 €.

C011-2 : Syndicat Mixte de Recyclage Agricole du Haut-Rhin (SMRA 68)

Le Syndicat Mixte de Recyclage Agricole du Haut-Rhin, disposant d'un Directeur, de quatre ingénieurs, d'un technicien et de deux secrétaires (au total 6,4 équivalent temps plein), a dorénavant pour objectif principal le suivi et l'encadrement des plans d'épandage de boues et de composts de boues, tout en étant "l'organisme indépendant" qui assure une mission d'expertise pour le Préfet. Le Conseil Général en est de par sa contribution financière, le membre principal (35 % du total des cotisations des membres).

Pour l'exercice 2012, le budget prévisionnel de la Mission devrait être inférieur à celui de 2011, les pertes de recettes du côté de l'activité papetière étant en partie compensées par de nouvelles adhésions de collectivités.

Sur ces bases, la participation du Département s'en trouverait néanmoins majorée et il vous est proposé d'inscrire en dépense de fonctionnement, au titre de la contribution à ce Syndicat, la somme de 90 800 € (contre 85 000 € prévus au BP 2011).

C011-3 : Association pour la Protection de la Nappe Phréatique d'Alsace (APRONA)

La participation financière au titre de 2011 s'est limitée au paiement de la cotisation annuelle. Il est prévu une inscription identique de 200 €, au Budget Primitif 2012, pour la contribution de cette même année.

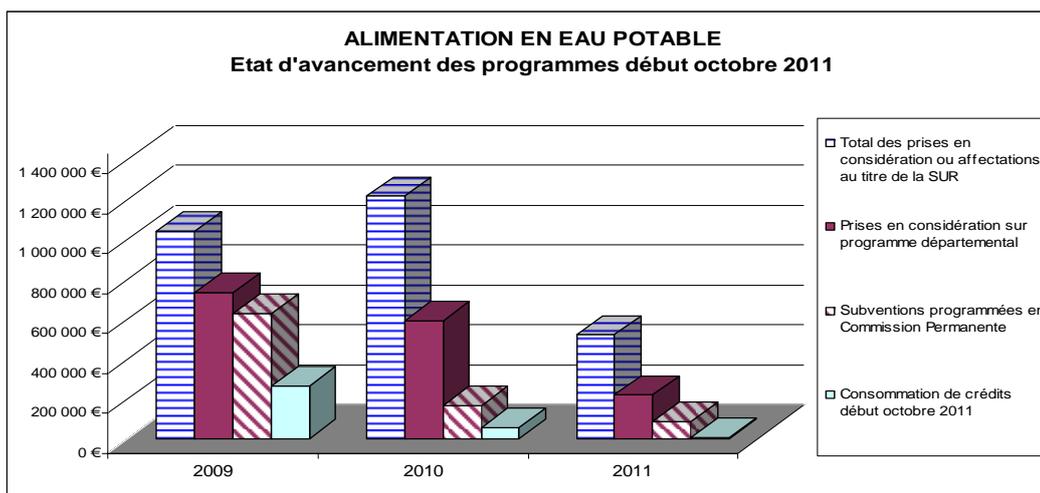
C012 - ALIMENTATION EN EAU POTABLE

1. Orientations départementales

Comme en matière d'assainissement, le Département apporte son soutien technique aux collectivités rurales qui souhaitent investir dans leurs ouvrages de production, de stockage ou de traitement ainsi que dans leurs réseaux d'eau potable. Dans ce but a été créé sur le Système d'Information Géographique (SIG) une rubrique regroupant toutes les données concernant l'eau potable, tant au niveau physique des réseaux d'adduction ou intercommunaux, qu'au niveau de la qualité de l'eau distribuée. Cet outil a déjà permis de finaliser un schéma départemental d'eau potable au printemps 2007. Ce schéma directeur permet une information en amont des différentes collectivités engagées dans le domaine de l'eau potable et une mutualisation des ressources. Il est directement mis à jour et accessible sur InfoGeo 68.

Dans cette même logique, le Service d'Assistance Technique aux gestionnaires publics de réseaux d'Eau Potable (SATEP) est opérationnel depuis début 2006.

2. Situation des programmes antérieurs



Après un exercice 2009 classique, l'exercice 2010 a été marqué par le transfert sur le fonds de Solidarité Urbain-Rural (SUR) de l'important projet du secteur des deux Ranspach.

En 2010, l'effet du nouveau barème du prix de l'eau s'est déjà fait sentir sur le volume des aides potentielles et il s'est encore accentué en 2011.

La consommation des crédits de paiement est clairement impactée par la suppression des acomptes de subvention.

Par ailleurs, dans le secteur Sundgauvien, comme il avait été conseillé aux communes d'attendre la fin de l'étude menée avec l'Agence de l'Eau pour la recherche de nouvelles ressources, avant de lancer leurs projets, des demandes ont été reportées sur les exercices futurs.

3. Prévision sur les prochaines années

3.1 Evolution probable

Les principaux problèmes rencontrés concerneront les aspects qualité, liaisons de sécurité et interconnexions de réseaux, mais aussi les reconstructions d'anciens réservoirs pour certains centenaires.

Selon le bilan 2007-2009 concernant la qualité de l'eau distribuée, 59 communes ne disposaient pas d'une eau conforme en tous points aux normes de potabilité. Par ailleurs, 9 % des captages (68 ouvrages sur 744) restent à protéger ou à régulariser.

Les produits phytosanitaires représentent le principal problème, environ 8 % de la ressource dépassant déjà la norme correspondante, alors que la liste des substances recherchées s'allonge. Les nitrates, en général stabilisés ou en légère baisse, peuvent cependant augmenter dans certains captages classés « prioritaires » ou « Grenelle ».

Par ailleurs, le contrôle sanitaire a rajouté, en 2006, le paramètre de l'agressivité comme prioritaire, or 2/3 des collectivités productrices haut-rhinoises sont plus ou moins concernées par ce problème (traitement de l'agressivité et/ou rééquilibrage du pH); très peu ont réagi à ce jour, faute de mises en demeure de le faire.

Enfin, le vieillissement général des conduites et installations, ne manquera pas de se traduire pour les collectivités par de nouveaux investissements lourds dans les prochaines années.

3.2 Prévisions en Autorisations de Programme

Après une baisse sensible de 2008 à 2011, les besoins devraient retrouver un niveau plus élevé à l'avenir, après déblocage de certains projets de mutualisation des ressources dans le Sundgau notamment. Cette hausse sensible résulte également des demandes de sécurisation intercommunale, dues à des problèmes induits par la présence de pesticides dans l'eau (secteurs de la Thur, de l'Ill amont, des contreforts du Sundgau oriental).

Le montant qu'il vous est proposé de retenir pour les Autorisations de Programme 2012, est en conséquence de 1,50 M€, après intégration des effets du nouveau barème de subvention et en prenant comme hypothèse le transfert de 0,5 M€ sur la SUR.

4. Besoins en Crédits de Paiements

Au vu des engagements non soldés des années précédentes et des nouveaux projets déjà recensés, mais incomplets à ce jour, les Crédits de Paiement nécessaires en 2012 s'élèveraient à 0,75 M€.

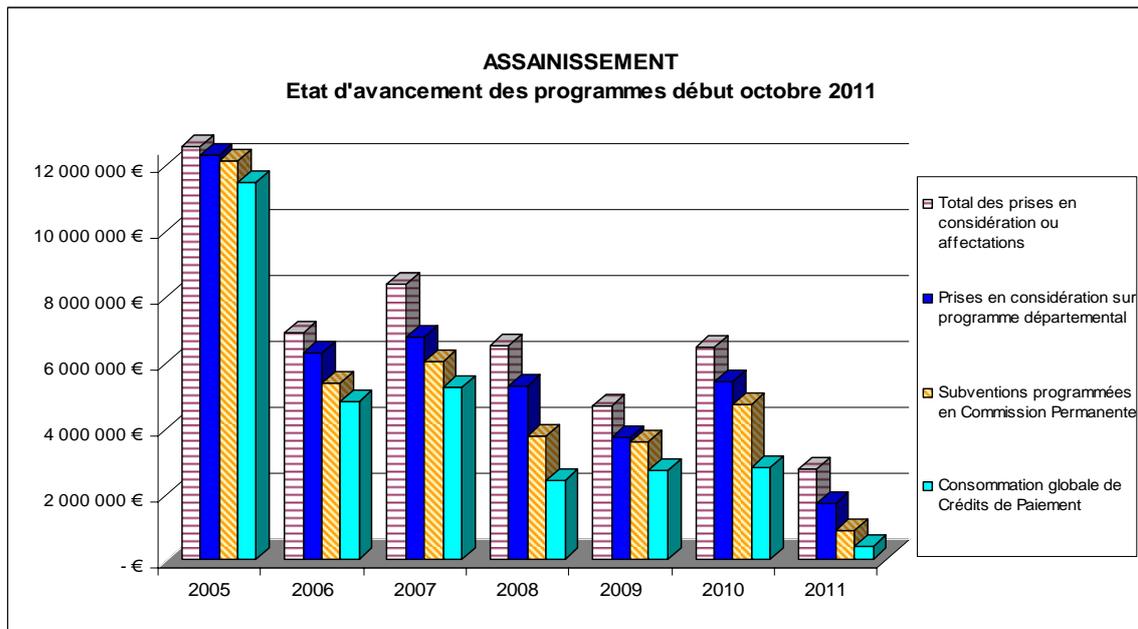
C013 – ASSAINISSEMENT

1. Implication du Département

Le Département intervient à l'amont des projets généraux pour apporter un soutien technique aux Collectivités ; cet appui s'effectue dès le départ au niveau du choix des objectifs. En effet, les choix doivent être affinés pour chaque projet, en fonction des objectifs de qualité requis au niveau des cours d'eau, afin de réaliser le système d'assainissement (réseau et unité d'épuration) selon le meilleur rapport qualité/coût. Cette approche est dorénavant entièrement partagée par l'Agence de l'Eau, dans le cadre de la déclinaison de la Directive Cadre sur l'Eau et des priorités qui en découlent.

Cette démarche globale de projet place le Département au-delà d'un simple soutien financier et en fait un partenaire technique des collectivités.

2. Situation des programmes antérieurs



Après l'année 2005, marquée par la prise en compte des dernières mises aux normes de stations d'épuration de plus de 20 000 Equivalents-Habitants (VILLAGE-NEUF et CERNAY), les programmes 2006 à 2010 ont représenté en moyenne 6,1 M€ de prises en considération, programmes départemental et de Solidarité Urbain-Rural confondus.

La conversion des prises en considération en décisions fermes de subvention par la Commission Permanente est classique, à l'exception de l'exercice 2008 marqué par l'abandon provisoire et la modification de deux projets de stations d'épuration. L'année 2008 présente également un retard dans les paiements et laisse présager des déchéances potentielles pour les soldes d'opérations, selon le règlement financier actuel.

En 2011, le double effet d'une chute des demandes éligibles et de la baisse très nette du taux moyen de subvention (26% en 2011 contre 36% en 2000), conduit à des prises en considération atypiques. La baisse des demandes réelles par rapport à celles attendues s'explique par le décalage d'une année supplémentaire du projet de révision du contrat de la haute vallée de la Largue et dans une moindre mesure, du gel de la situation dans la haute vallée de la Doller. Par ailleurs, les besoins attendus de bassins de rétention de la pollution des agglomérations colmarienne et mulhousienne ont du mal à être définis plus précisément, dans l'attente de l'exploitation de résultats fiables de l'autosurveillance des réseaux.

3. Prévision sur les prochaines années et Autorisations de Programme 2012

En théorie, selon l'estimation du programme de mesures pour atteindre l'objectif DCE 2015 de bon état des cours d'eau, les besoins moyens annuels de financement jusqu'à cette échéance seraient de l'ordre de 6.5 M€.

En pratique, les besoins en Autorisations de Programme des années à venir seront influencés par la vitesse de mise en place de l'assainissement collectif dans le sud du département et notamment dans le secteur du Sundgau. Toutes les stations d'épuration de plus de 5 000 Equivalents-Habitants domestiques, devant traiter en plus de la pollution carbonée, l'azote et le phosphore, sont réalisées (GRENTZINGEN), remises aux normes ou en voie de l'être (PULVERSHEIM début 2012). Les projets à venir concerneront donc principalement les plus petites unités d'épuration à créer pour le premier assainissement de Communes rurales isolées ou de regroupement de trois ou quatre communes au maximum, notamment dans les vallées de la Largue et de l'Ill Amont. Par ailleurs, les études de dimensionnement des capacités de stockage à

La modification du règlement financier, réduisant le versement d'acomptes de subventions, a eu un effet immédiat en 2010 et persistant en 2011. En 2012, cet effet retard deviendra moins perceptible et les besoins en Crédits de Paiement vont à nouveau augmenter. Cependant la chute des demandes 2011, accentuée par la baisse dorénavant systématique des taux (fin des anciens contrats à taux fixés selon les anciennes règles), atténuera la remontée mécanique initialement attendue.

Dans ces conditions, les besoins de Crédits de Paiement s'élèveraient à 3,8 M€ pour 2012, dont près de 1,7 M€ pour les seules stations d'épuration (dont le solde pour GRENTZINGEN et le premier acompte pour PULVERSHEIM).

5. Précisions sur les modalités d'aide en matière d'assainissement non collectif

Dès 1987, le Conseil Général avait décidé de subventionner les travaux de réhabilitation des installations individuelles d'assainissement non-conformes, à l'exclusion de celles desservant des résidences secondaires et sous condition d'une maîtrise d'ouvrage publique.

En 2000, il a décidé d'appliquer le même taux de subvention que pour les travaux d'assainissement collectif, de manière à ne pas fausser les comparaisons technico-économiques des scénarii d'assainissement des écarts ou petites communes.

Fin 2009, lors de la réforme du guide des aides, la philosophie de ce programme n'a absolument pas été modifiée, l'intitulé de la fiche d'aide (annexe 2.2) étant « Réhabilitation d'installations de traitement existantes pour les bâtiments collectifs et les habitations individuelles » ; par contre dans les conditions particulières la formulation « Habitations principales uniquement » peut prêter à une mauvaise interprétation et devrait être remplacée par « Tous bâtiments à l'exclusion des résidences secondaires ». En effet, la mise aux normes des installations desservant des fermes d'estive, des fermes-auberges à ouverture limitée, des auberges ou hôtels situés le plus souvent à l'écart de toute solution collective, voire dans des périmètres de protection de captages d'eau, a toujours été et reste évidemment une priorité. La nouvelle rédaction de la fiche d'aide correspondante est jointe en annexe au présent rapport.

C016 – SERVICE D'ASSISTANCE TECHNIQUE AUX EXPLOITANTS DE STATIONS D'EPURATION (SATESE), SERVICE D'ASSISTANCE TECHNIQUE EAU POTABLE (SATEP) ET SERVICE D'ASSISTANCE TECHNIQUE A L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SATANC)

1. Bilan 2011

- SATESE

L'activité a porté sur le contrôle de 71 unités d'épuration, pour lesquelles plus de 200 visites simples, près de 40 visites « bilan 24 heures » et plus de 2 000 analyses d'eau et de boue auront été réalisées fin 2011.

Le rôle de conseil des petites collectivités a été renforcé, mais sa difficulté en a été accrue, en raison de la limitation du nombre d'analyses complètes réalisées par un prestataire privé choisi et rémunéré par l'Agence de l'Eau. Les données sont désormais en nombre plus limité pour les petites unités d'épuration et surtout sur une période plus restreinte de l'année, ce qui nuit à leur représentativité et nécessite des analyses complémentaires du SATESE. Par ailleurs, le SATESE a poursuivi en 2011, en partenariat avec l'Agence de l'Eau, une campagne de suivi spécifique de l'efficacité de 3 différents types de traitement tertiaire sur les unités d'épuration rustiques. Les premières conclusions sont encourageantes sur l'amélioration du rendement épuratoire global, malgré une difficulté d'exploitation scientifique liée à l'infiltration partielle des effluents entre l'entrée et la sortie de ces dispositifs, ce qui de toutes manières ne constitue pas un problème pour le milieu naturel.

- **SATEP**

En 2011, sixième année de son fonctionnement, le SATEP a continué à répondre aux demandes diverses des collectivités par le biais de diagnostics, de conseils et d'études de faisabilité. Cependant la grande priorité reste l'assistance aux maîtres d'ouvrage pour le montage des dossiers de demande d'instauration des périmètres de protection, bien que l'échéance réglementaire théorique était la fin 2010.

Par ailleurs il a formalisé et diffusé un « carnet de bord », fruit d'un long travail en concertation avec l'Agence Régionale de Santé principalement. Ce document a pour vocation de guider les collectivités vers une meilleure connaissance et en conséquence une meilleure exploitation de leurs ouvrages de production, de stockage, de traitement et de distribution d'eau potable ; en ce sens il était prémonitoire par rapport à certaines obligations fixées par le « Grenelle 2 ».

Parallèlement, il a également testé un logiciel de simulation du fonctionnement des réseaux d'eau, en liaison avec les données disponibles à terme sur Infogéo68.

- **SATANC**

En 2011, le SATANC s'est doté des outils informatiques pour la saisie à la parcelle du zonage (collectif - non collectif) d'assainissement et pour l'enregistrement sur Infogéo68 du diagnostic des installations individuelles, imposé aux collectivités avant la fin 2012.

2. Perspectives 2012

Eu égard à l'évolution réglementaire en matière d'assistance technique, les missions des SATESE, SATEP et SATANC ont été redéfinies ou définies début 2009 et celles du SATESE pourraient encore l'être dès 2012, les bilans 24 heures obligatoires au titre de l'autosurveillance pouvant dorénavant être réalisés par ses soins pour les petites collectivités conventionnées.

Compte tenu de ces nouveaux objectifs, il est proposé d'inscrire les crédits suivants au Budget Primitif 2012 :

- en investissement, une autorisation de programme de 10 000 € ainsi que des crédits de paiement de 5 000 €, principalement pour l'acquisition ou le renouvellement du matériel nécessaire aux activités d'assainissement collectif,
- en fonctionnement, 5 000 € pour les besoins très spécifiques du laboratoire du SATESE, les dépenses courantes d'entretien et de petites fournitures étant prises en charge par le budget global géré par la Direction des Moyens Généraux.

Ces trois services bénéficieront en 2012 d'un subventionnement de l'Agence de l'Eau, à hauteur de 50 % des dépenses prévisionnelles, mais pour certaines plafonnées, soit une recette globale attendue de 140 000 €; une convention devra en conséquence être signée précisant les modalités d'aide de cet établissement public.

Il vous est proposé de donner délégation à la Commission Permanente pour approuver la convention précitée.

Par ailleurs, les recettes potentielles résultant des conventions passées avec les collectivités rurales bénéficiaires de ces services d'assistance technique ont été estimées à 17 000 €.

En conclusion, je vous propose :

- d'inscrire au titre des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement 2012, pour les programmes d'investissement en matière d'eau, les montants suivants :

	Autorisations de programme	Crédits de paiement
Etudes en matière d'eau	100 000 €	100 000 €
Assainissement	5 500 000 €	3 800 000 €
Alimentation en Eau Potable	1 500 000 €	750 000 €
SATESE, SATEP	10 000 €	5 000 €
Soit un total de	7 110 000 €	4 655 000 €

- d'inscrire par ailleurs au titre des crédits de fonctionnement 2012 en matière d'eau, les montants suivants :

· SMRA 68	:	90 800 €
· APRONA	:	200 €
· SATESE, SATEP	:	5 000 €
Soit un total de		96 000 €

- de donner délégation à notre Commission Permanente pour l'individualisation et la programmation de ces opérations, conformément aux procédures mises en œuvre en matière d'aide départementale aux communes et aux groupements de communes ainsi que pour approuver les conventions nécessaires pour ces différentes actions.

- d'inscrire en recettes les montants suivants :

· SATESE, SATEP, SATANC participation de l'Agence de l'Eau :	140 000 €
· SATESE, SATEP, SATANC participations des Collectivités :	17 000 €
· préservation de la ressource subvention de l'Agence de l'Eau :	50 000 €
Soit un total de	207 000 €

- de prendre acte des précisions sur les conditions d'attribution des aides en matière de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif, telles que figurant au rapport et dans la fiche d'aide jointe en annexe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small 'u' and 'r' visible below the vertical line.

Charles BUTTNER

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Réhabilitation d'installations de traitement existantes pour les bâtiments collectifs et les habitations individuelles

Bénéficiaires

Communes/EPCI

Taux d'intervention

10 à 40 % selon le barème départemental

Conditions particulières

Politique réservée à la réhabilitation d'installations existantes déclarées non conformes, après diagnostic préalable, et comprises dans le périmètre d'assainissement non collectif.

~~Habitations principales uniquement.~~ **Tous bâtiments à l'exclusion des résidences secondaires.**

Constitution du dossier

Le dossier doit comporter :

- une lettre de demande du maître d'ouvrage
- des devis estimatifs et quantitatifs
- des plans détaillés des travaux
- une notice explicative du projet
- un échéancier de réalisation
- une délibération du maître d'ouvrage approuvant l'opération et attestant de l'inscription de la dépense correspondante au budget d'investissement
- un plan de financement